

14705/19

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2019/2020

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 11 décembre 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 11 décembre 2019

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination de cinq membres de la Cour des comptes

E 14502



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 6 décembre 2019
(OR. en)

14705/19

INST 362
CMPT 16

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de cinq membres de la Cour
des comptes

DÉCISION (UE) 2019/... DU CONSEIL

du ...

portant nomination de cinq membres de la Cour des comptes

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 286, paragraphe 2,

vu les propositions de la République fédérale d'Allemagne, de la République hellénique, de la République française, du Grand-Duché de Luxembourg et du Royaume des Pays-Bas,

vu les avis du Parlement européen¹,

¹ Avis du 26 novembre 2019 (non encore parus au Journal officiel).

considérant ce qui suit:

- (1) Les mandats de M. Nikolaos MILIONIS, de M^{me} Danièle LAMARQUE, de M. Henri GRETHEN et de M. Alex BRENNINKMEIJER viennent à expiration le 31 décembre 2019.
- (2) Le mandat de M. Klaus-Heiner LEHNE vient à expiration le 29 février 2020.
- (3) Il convient dès lors de nommer cinq membres à la Cour des comptes,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés membres de la Cour des comptes:

- a) pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025:
- M. Nikolaos MILIONIS,
 - M. François-Roger CAZALA,
 - M^{me} Joëlle ELVINGER,
 - M. Alex BRENNINKMEIJER;
- b) pour la période allant du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2026:
- M. Klaus-Heiner LEHNE.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil
Le président
